



Nombre de Conseillers en  
exercice.....80

**Objet : Bilan de la  
concertation préalable à  
l'opération de  
restructuration de la Cité  
Jardin de Châtenay-  
Malabry**

Publié le : **19 FEV. 2024**

Date de réception  
préfecture : **19 FEV. 2024**

## VALLEE SUD – GRAND PARIS

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU 6 FÉVRIER 2024

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2024, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, M. Yves COSCAS, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Marie COLAVITA, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, Mme Anne FAURET, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMDY, M. Maroun HOBEIKA, M. Stéphane JACQUOT, M. Serge KEHYAYAN, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aïcha MOUTAOUKIL, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Marie-Sophie LESUEUR, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER, Mme Isabelle DRANCY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Laurent VASTEL à M. Philippe LAURENT, Mme Nadège AZZAZ à Mme Françoise MONTSENY, M. Lounes ADJROUD à M. Stéphane JACQUOT, Mme Yasmine BOUDJENAH à Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Alain GAZO à M. Patrick DONATH, M. Jean-Patrick GUIMARD à M. Patrice RONCARI, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à M. Jean-Philippe ALLARDI, Mme Colette HUARD à M. Serge KEHYAYAN, M. Laurent KANDEL à M. Martin VERNANT, M. Patrice MARTIN à Mme Marie COLAVITA, M. Pierre MEDAN à Mme Perrine PRECETTI, M. Gilles MERGY à M. Goulwen LE GALL, M. Wissam NEHMÉ à M. Jean-Yves SENANT, Mme Corinne PARMENTIER à Mme Sonia FIGUERES, M. Philippe PEMEZEC à Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Jacques PERRIN à M. Benoit BLOT, Mme Françoise PEYTHIEUX à M. Elie DE SAINT JORES, M. Jean-Michel POUILLÉ à Mme Jacqueline BELHOMME, Mme Mariam SHARSHAR à M. Marc FEUGERE, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à M. Etienne LENGEREAU.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

M. Rodéric AARSSE, M. Said AIT-OUARAZ, M. Didier DINCHER, Mme Martine GOURIET, M. Fabien HUBERT, M. Dominique LAFON, Mme Pascale MEKER, Mme Stéphanie SCHLIENGER.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Madame Sylvie DONGER est désignée pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**Séance du 6 février 2024**

**Objet : Bilan de la concertation préalable à l'opération de restructuration de la Cité Jardin de Châtenay-Malabry**

**Le Conseil de Territoire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

**VU** la délibération n°048 du Conseil Municipal de Châtenay-Malabry en date du 12 mai 2016 engageant la concertation publique sur le projet de restructuration de la Cité Jardin au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme,

**VU** le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis de la commission Habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire du 30 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** le projet de restructuration de la Cité Jardin de Châtenay-Malabry,

**CONSIDÉRANT** que la concertation a été menée en partenariat avec le bailleur de la Cité Jardin,

**CONSIDÉRANT** les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure de concertation :

- publication d'articles dans le magazine municipal et sur le site internet de la ville de Châtenay-Malabry,
- création d'une adresse mail dédiée pour poser des questions, faire des propositions,
- envoi d'un questionnaire à destination de la population de la Cité Jardin,
- organisation de réunions publiques,
- tenue d'ateliers, avec rédaction d'une charte d'orientation,
- création d'un journal d'information périodique sur le projet,
- ouverture d'un Espace Projets (Maison du Projet),
- organisation d'un forum,
- création d'une maquette,
- création d'un Conseil Citoyen de la Cité Jardin,
- association d'un comité d'experts,

**CONSIDÉRANT** le respect des modalités de la concertation prévues par la délibération n°048 du Conseil Municipal de Châtenay-Malabry du 12 mai 2016,

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des éléments issus de la concertation développés dans le bilan de la concertation joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré à la majorité 68 voix pour,**

**1 voix contre Monsieur David MAUGER,**

**4 abstentions Monsieur Laurent KANDEL, M. Goulwen LE GALL, M. Gilles MERGY, , M. Martin VERNANT )**

**ARTICLE 1 – DECIDE** de tirer le bilan de la concertation préalable au projet de restructuration de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry.

**ARTICLE 2 – PRECISE** que le bilan de la concertation sera joint à tout dossier dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin de Châtenay-Malabry, dès lors que cela est exigé par les textes en vigueur.

**ARTICLE 3 – PRECISE** que la délibération sera publiée sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

**ARTICLE 4 – PRECISE** que la délibération sera affichée pendant un mois aux sièges social et administratif de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris ainsi que dans les onze communes membres de l'Établissement Public Territorial.

**ARTICLE 5** – La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Maire de Châtenay-Malabry.

**ARTICLE 6 – DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA)

**ARTICLE 7 – DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER

